

DIRECTION DE L'

GIRONDE

ARCHITECTURE

BOURG-SUR-GIRONDE

SITES

CANTON : BOURG SUR GIRONDE

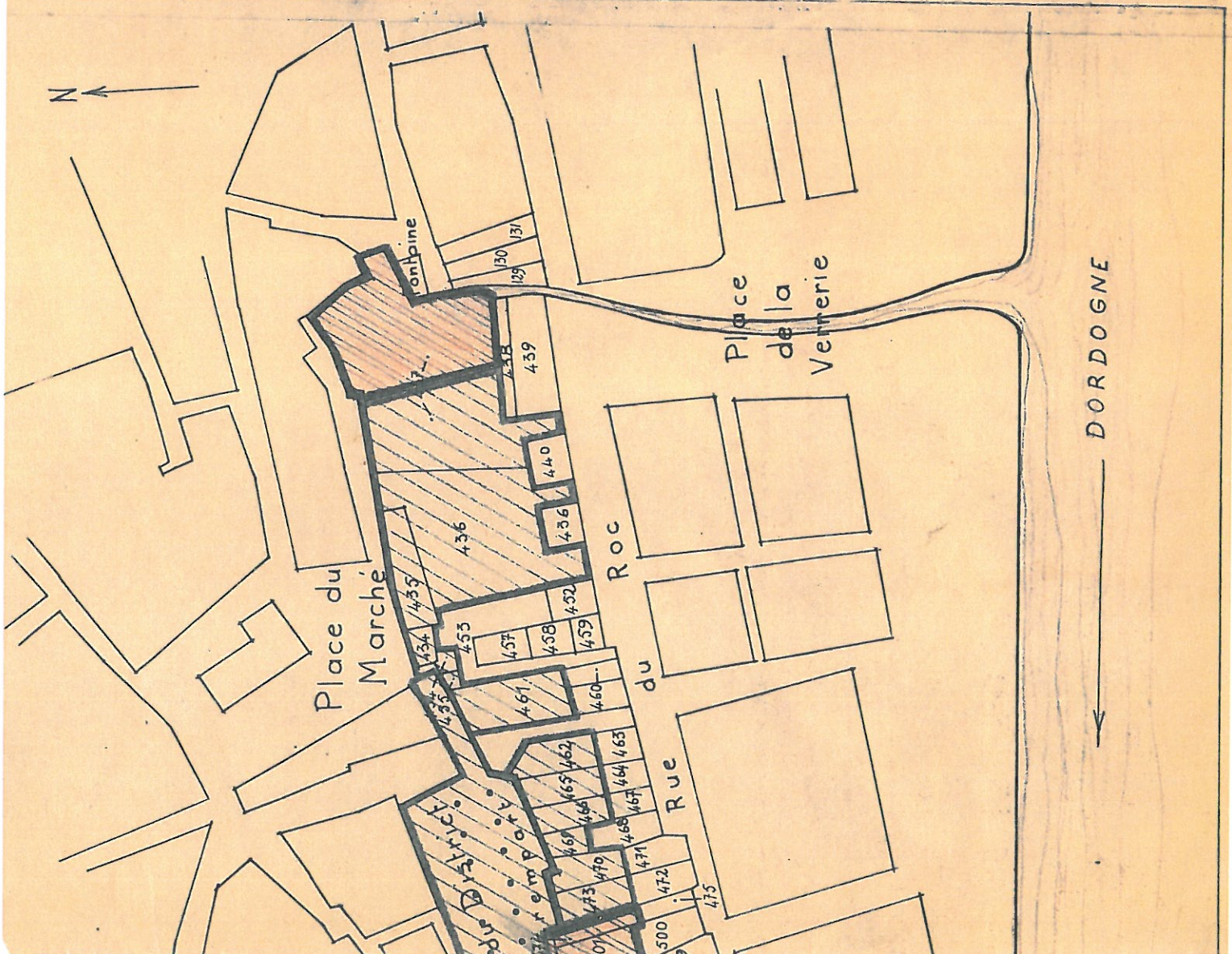
ARROND^T : BLAYE

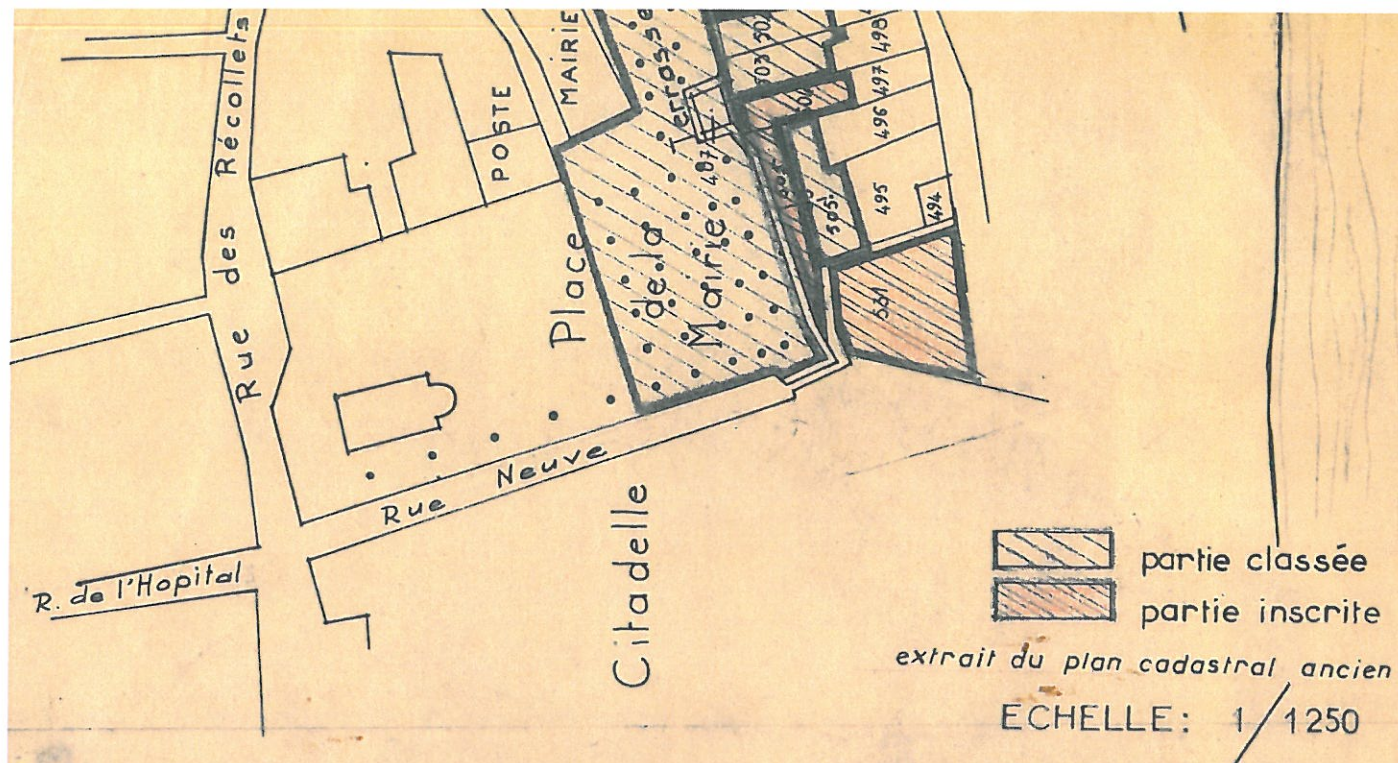
CLASSEMENT

TERRASSE DU DISTRICT

INSCRIPTION

TERRAINS EN CONTREBAS





ARRÊTE :

ARTICLE 1er - La terrasse du District, à BOURG-sur-GIRONDE (Gironde) et les terrains situés en contre-bas, figurant au plan cadastral de la commune sous les nos : 434 - 435 - 436 - 437 - 454 - 455 - 461 - 462 - 465 - 466 - 469 - 470 - 473 - 502 - 503 - 505p, section A sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Paris, le 25 Août 1936

Signé : Jean ZAY

BATIMENTS DE FRANCE
 Direction des Beaux-Arts
 Engagements
 10 JUIN 1961
 Sous le n° 1166

ARRÊTE :

ARTICLE 1er- Les terrains situés en contre bass de la Terrasse du District à BOURG-sur-GIRONDE (Gironde) et figurant au plan cadastral de la commune sous les nos 474 - 501, appartenant à M. VIGE Henry, à Bourg, 504 - 505p - 531, appartenant à M. GENE Albert, à Bordeaux, 27, Crs de Luze, 437p, appartenant à Mme V. DOMEYNIEUX Léonce, à Marcamps, sont inscrits à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930.

Paris, le 25 Aout 1936

Pour le Ministre et par délégation spéciale
 Le Directeur Général des Beaux-Arts

Signé : G. HUISMAN

Fiche 6 : BOURG (SCL0000624 - SIN0000451)



Source :
 Fonds cartographique : ©IGN - BDParcellaire (communes) livraison 2012©
 Donnée : DREAL Aquitaine

Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 23/11/12
 Réf. Document : PCTSIG/vi/SPREB/33/IV/AtlasSitesGironde